

DISPOSITIONS RELATIVES AUX OFFICIELS

1. FORMATION INITIALE DES ARBITRES

La CDO organise différentes formations à destination des arbitres. Elles sont régies par différentes règles qui sont précisées dans ce paragraphe.

1.1 - PRÉSENTATION

La CDO organise une formation sous différents types pour préparer au diplôme départemental. Un appel à candidature est fait par voie de BH. Les candidats remplissent une fiche de renseignement et de participation accompagné du règlement. La CDO confirmera chaque inscription.

1.2 - RÈGLEMENT DES FORMATIONS INITIALES

Article 1 : Application de la charte

Ce règlement s'applique à l'ensemble de l'encadrement et des stagiaires (mineurs et majeurs) qui participent :

- aux Camps Arbitre en Isère, organisés par la Commission Départementale des Officiels (CDO) sous l'égide du Comité de l'Isère de Basket-ball,
- aux stages de Formations Initiales, organisés par la Commission Départementale des Officiels (CDO) sous l'égide du Comité de l'Isère de Basket-ball.

Nous demandons aux responsables légaux de ne pas encourager leurs enfants à outrepasser nos règles de vie.

Définition d'un stagiaire :

- être licencié à la FFBB
- être âgé de 15 minimum.

Article 2 : Participation et assiduité du stagiaire

Les informations concernant les lieux et dates seront communiquées par l'envoi d'un courrier soit par mail soit par voie postale.

Le stagiaire s'engage à participer à l'intégralité des séances de formations organisées, faute de quoi, il se verra refusé le droit d'accès à l'évaluation finale de la formation concernée. Les retards sans justifications ne sont pas tolérés.

Article 3 : Comment voyager ?

Les stagiaires devront arriver par leurs propres moyens. Les stagiaires adultes arrivant avec leur véhicule peuvent le stationner sur les parkings prévus à cet effet. Cependant, l'encadrement du camp et le Comité de l'Isère décline toutes responsabilités en cas de vol ou dégradation du véhicule survenant pendant la durée des formations.

Article 4 : Rôle de l'encadrement

L'encadrement est responsable de l'ensemble des stagiaires et du bon déroulement des formations. Il est diplômé par la Fédération Française de Basket-ball pour encadrer les formations d'arbitres ou titulaire d'un Diplôme d'Etat Sportif (DES). Leur rôle est d'apporter les connaissances et l'expérience requises pour être validé arbitre départemental.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX OFFICIELS

Article 5 : Vie quotidienne

Le lever s'effectuera à 8h00 pour un petit déjeuner à 8h15. L'encadrement sera présent auprès des stagiaires dès le lever. Un petit déjeuner complet et riche est proposé tous les matins.

Au maximum 3 séances d'arbitrage et de basket-ball (matin, après-midi et soir) seront proposées chaque jour aux stagiaires. Après chaque séance, une douche devra être prise afin de garder une hygiène de vie correcte.

Pour le camp arbitre en Isère, le repos de 13h00 à 14h00 est un temps calme que les stagiaires devront apprendre à gérer puisqu'il ne leur sera proposé que trois activités : dormir, écrire ou lire. Il est important de ménager les organismes compte tenu des nombreuses activités sportives proposées quotidiennement.

Les repas sont conçus par des professionnels pour des stagiaires soumis à une activité sportive intense. Les stagiaires devront prendre l'ensemble de leur repas en claquette ou tong dans le but de minimiser les traumatismes ou désagréments au niveau des pieds.

Le coucher interviendra au plus tard à 23h en fonction de l'état de fatigue des stagiaires et des soirées proposées.

Article 6 : Vie en Communauté

La vie en communauté amène à respecter certaines règles. Chaque stagiaire a droit au respect, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale d'où qu'elles viennent.

Chaque stagiaire ne doit pas user de violence physique, ou exercer toute pression psychologique ou morale, ne doit pas se livrer à aucun propos ou acte à caractère discriminatoire concernant notamment la famille, le sexe, la religion ou les origines. Nous exigeons le respect des autres stagiaires et de l'ensemble de l'encadrement. Les rapprochements entre stagiaires doivent se limiter à ce que la décence autorise.

Article 7 : Respect des locaux et matériel

Le nettoyage des bâtiments n'étant pas assuré par le personnel de service, les stagiaires devront apprendre à respecter la propreté des lieux d'hébergement et dans les gymnases.

Ils devront nettoyer leurs chambres et lieux de vie commune avant leur départ. Ils pourront être mis à contribution durant la semaine pour aider l'encadrement à tenir propre les installations.

Les stagiaires participeront au rangement du matériel après les séances sportives. Le séjour se déroulant dans un cadre verdoyant, les stagiaires seront sensibilisés au respect de l'environnement à travers les activités qui auront lieu dans les espaces naturels afin de ne pas laisser de traces polluantes de leur passage.

Article 8 : Autorisation de sortie

Stagiaires Mineurs : sont sous la responsabilité de l'encadrement. Aucune sortie ne pourra être exigée pendant la durée des formations sans être accompagné d'un encadrant. Les stagiaires seront amenés à se déplacer sur les structures sportives, accompagné par l'encadrement.

Stagiaires Adultes : ne sont pas autorisés à quitter l'enceinte de l'hébergement le soir, ni en journée. Aucune autorisation de sortie ne sera accordée par l'encadrement.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX OFFICIELS

Article 9 : Utilisation des biens personnels - perte - vol

L'utilisation des biens personnels est sous la responsabilité de son propriétaire. L'encadrement et le Comité de l'Isère ne peuvent pas être tenus comme responsables de leur dégradation, perte ou vol. Nous vous remercions de bien vouloir éviter ces risques.

Les téléphones portables sont TOLERES pendant la durée des formations. Ils seront INTERDITS pendant les temps d'activités basket et arbitrale.

S'il y a un couchage prévu durant les formations, ils seront RECUPERES lors du coucher pour les mineurs. Ils seront redonnés le lendemain matin.

Les stagiaires devront en faire un usage raisonnable. L'encadrement s'autorise à confisquer aux stagiaires leur téléphone en cas d'utilisation intempestive.

Article 10 : Cigarette - Alcool

Le Camp Arbitres en Isère propose des activités sportives. Par conséquent, les activités proposées vont à l'encontre de la cigarette ainsi que l'alcool.

Une tolérance pour la cigarette peut-être accordée aux stagiaires adultes uniquement. Ces derniers doivent en faire la demande auprès de l'encadrement, dès le début du camp. Un lieu en retrait des autres vous sera réservé.

Article 11 : Sanctions - Exclusion

En cas de non-respect de la charte de bonne conduite, l'encadrement se réserve le droit d'exclure le stagiaire fautif pendant la durée des formations et sans aucun remboursement des frais du stage de la part du Comité de l'Isère de Basket-ball.

1.3 - DIPLOME D'ARBITRE DÉPARTEMENTAL

Afin d'assurer une homogénéité de la formation initiale sur le territoire, la FFBB a créé un programme de formation que chaque Comité Départemental se doit d'appliquer. La FFBB connaît les compétences des formateurs départementaux et leur fait pleinement confiance. La pédagogie reste libre à chaque Comité Départemental, en sachant que la majorité de la formation doit se faire sur le terrain.

Procédure d'évaluation

Épreuve en Contrôle en Cours de Formation (CCF) :

- E1 : Au fil de la formation, le stagiaire renseigne le tableau des compétences à la date où la notion a été travaillée. Le tableau est validé en fin de formation par le formateur.
- E2 : Le stagiaire devra travailler certaines compétences en e-learning sur la plateforme de formation de la FFBB en profitant d'un cours sur diaporama et en s'entraînant à répondre à des questions vidéos et de règlement de jeu. Le candidat doit valider chaque module en obtenant 60% de bonnes réponses (possibilité de refaire plusieurs fois chaque test). Éditer les résultats e-learning obtenus, et les joindre au cahier de l'arbitre.

Épreuves terminales

- E3 : Test écrit (20 pts, coefficient 2) : avec 10 questions vrai-faux et 10 questions à choix multiple sur le règlement de jeu et les procédures - 30 minutes. Un panel de 300 questions sera mis en ligne pour que l'arbitre puisse travailler. Le Comité Départemental devra réaliser son test en reprenant 20 questions parmi ces 300.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX OFFICIELS

- E4 : Oral sur le règlement de jeu (20 pts, coefficient 1) : explication d'une règle fondamentale du basketball tirée au sort parmi les sujets fournis par la FFBB - 10 minutes de préparation et 10 minutes de passage : 20 minutes au total.
- E5 : Démonstration commentée (20 pts, coefficient 1) sur un sujet tiré au sort parmi les sujets fournis par la FFBB - 10 minutes de préparation et 10 minutes de passage : 20 minutes au total. Il s'agit de montrer et d'expliquer l'activité de l'attaquant et du défenseur lors d'un 1x1, ainsi qu'annoncer la règle, les repères et l'activité de l'arbitre pour en juger la légalité.

Épreuve Pratique

- E6 : Match observé sur une rencontre de niveau départemental avec utilisation de la fiche d'observation fournie par la FFBB.

Obtention de l'examen

Le candidat devra valider chacune des trois épreuves :

- 1^{ère} Epreuve : E1 et E2 doivent être validées,
- 2^{ème} Epreuve : La moyenne des notes E3, E4 et E5 coefficientées doit être de 12/20 minimum,
- 3^{ème} Epreuve : Pour valider E6, le candidat ne devra pas obtenir plus trois items colorés « non satisfaisant ».
-

2. CHARTE DES OFFICIELS

Vous la retrouverez en intégralité sur l'annuaire fédéral, téléchargeable depuis le site internet de la FFBB depuis le lien suivant : <http://www.ffbb.com/ffbb/reglements>.